



# BASSINFOS AOÛT/SEPTEMBRE 2011

Bachenards, parcourez les rubriques de ce nouveau BassInfos. Que cette lecture soit un lien avec votre commune et sa vie locale.

N'oubliez pas d'aller visiter le site internet de la Commune de Bassins qui est conçu pour vous faciliter la vie !

[www.bassins.ch](http://www.bassins.ch)

Pour tous commentaires ou réactions par rapport à ce bulletin, merci de prendre contact avec le bureau communal : [greffe@bassins.ch](mailto:greffe@bassins.ch)

## Au sommaire de ce numéro :

- Agenda p. 1
- Brèves p. 1
  - Hauteur des haies
  - Préau scolaire
  - Panneau affichage lumineux
  - Pilier publique
  - Bancomat à Bassins
  - Règles mises à l'enquêtes
  - Liste des autorités législature 2011-2016
- Le coin des sociétés/entreprises p. 4
- Clin d'œil p. 4

Bureau communal ouvert :

Lundi à vendredi 07h.30 à 11h.30

Lundi soir 18h.30 à 19h.30

Téléphone : +41 22 366 23 22

Messagerie : [greffe@bassins.ch](mailto:greffe@bassins.ch)

## Agenda

27 août 2011	Sortie Conseil Communal <b>législature 2006-2011</b>
30 août 2011	Conseil Communal – Grande salle de Bassins
04 septembre 2011	Tournoi de pétanque – terrain de pétanque organisation : Comité des Fêtes
01 octobre 2011	Conseil Communal – dans la forêt



## Brèves

### Hauteur des haies

Selon le code rural, les haies vives doivent être maintenues à une hauteur maximum de 2 mètres.

Nous prions tous les propriétaires de se conformer à ces directives et d'effectuer les travaux jusqu'au **15 septembre dernier délai**. Passé cette date, les travaux seront entrepris par les employés de la commune et aux frais des propriétaires.

### Préau scolaire

La construction du préau couvert qui finalisera la construction du complexe des classes scolaires de Bassins aura lieu durant les relâches d'octobre 2011. Cette décision a été motivée pour garantir la sécurité des enfants afin d'éviter que des éléments de constructions saillants (tige de fixation des piliers) ne viennent compromettre la sécurité.



## Brèves suite ...

### Panneau d'affichage lumineux

La commune a le plaisir de vous informer que nous sommes désormais doté d'un panneau d'affichage lumineux. Ce nouvel équipement sera posé à côté du parking de l'auberge de la Couronne durant la fin de l'été. Cet outil de communication qui se veut plus interactif et dont la mise à jour sera liée aux nouvelles technologies ne remplace pas le « pilier public » .

### Pilier publique

La Municipalité rappelle à tous ses habitants que le pilier publique situé sur parking de la place de la Tillette reste le canal de communication officiel entre les autorités et les habitants. De fait, il est recommandé de lire de manière régulière les informations affichée sur ce dernier. Le panneau d'informations lumineux ne viendra pas remplacer le pilier publique.

### Un Bancomat à Bassins

La Municipalité en collaboration avec la piscine de Bassins ont conclu un accord avec la Caisse d'Épargne de Nyon (CEN) afin de mettre à disposition de tous les habitants un bancomat.

Ce dernier sera installé dès le 15 octobre 2011 dans le sas d'entrée de la piscine dont l'accès, en dehors des heures d'ouvertures de la piscine, se fera en présentant la carte bancaire dans le lecteur de carte situé sur la façade d'entrée.

Pour rappel, les frais inhérents à vos retraits seront fonction de votre banque et ne sont en aucun cas fixé par la Municipalité.

Finalement et bien que le lieu soit sous surveillance vidéo, la Municipalité vous recommande d'être attentif lors de votre retrait.

### Rappel règles de mise à l'enquête

## DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Objets pouvant être dispensés d'enquête publique (art. 72d RATC)

### Composition du dossier (en 4 exemplaires)

Formulaire ad'hoc « demande de permis de construire – art 72d » possibilité de l'imprimer depuis le site [www.bassins.ch](http://www.bassins.ch)

1. Plan de situation dressé par un géomètre ou un extrait cadastral avec report du projet coté et à l'échelle (y.c. distances aux limites) accompagné d'une copie du feuillet du registre foncier (recto uniquement – SVP extraits / copies de moins de 5 ans)
2. Coupes et élévations cotées du projet
3. Signatures des propriétaires et de l'auteur des plans sur tous les documents
4. Signatures sur tous les plans des propriétaires voisins pour accord ou par courrier séparé.

### **Cheminement du dossier**

1. Réception du dossier en 4 exemplaires à la commune
2. Etude par la municipalité pour accord. Si incomplet ou ne respectant pas le règlement des constructions retour aux demandeurs.
3. Si le dossier est complet, le service technique intercommunal STI est sollicité pour préparer le permis de construire au terme de la mise à l'enquête (2 dossiers déposés au STI).
4. Affichage au pilier public pendant 10 jours
5. Aucune opposition, le STI retourne les 2 dossiers à la commune et la municipalité délivre le permis de construire après paiement des émoluments.
6. Si opposition, la municipalité procède à l'écoute des opposants et des constructeurs. En cas d'accord et de levée d'opposition, la municipalité délivre le permis de construire après paiement des émoluments.
7. Si aucun accord n'est possible, les constructeurs doivent suivre la procédure COMPLETE de mise à l'enquête.

Ces permis sont ajoutés à la liste des constructions de l'année en cours et peuvent faire l'objet d'un contrôle lors de visite semestrielle du STI et de la commune.

Nous rappelons que le STI n'est pas un service public.  
Seule la municipalité est mandatée à utiliser ses services lors des mises à l'enquête de minime importance.



## Brèves suite ...

### Liste des nouvelles autorités

Les autorités sont en place et actives. Vous trouverez ci-après la liste de la nouvelle répartition des dicastères pour cette législature juillet 2011 à juin 2016.

**Lohri Didier, syndic** Tél. 022 366 81 81 Natel 079 306 01 00 [Didier.lohri@bassins.ch](mailto:Didier.lohri@bassins.ch)  
Remplaçant : François Matthey

Administration générale- Ecole- Finances – Patrouilleurs scolaires- UAPE  
Délégué Nyon-St-Cergue-Morez, délégué AISE, délégué STI, délégué SAPJV, délégué Cluny.

**Miauton Pierre** Tél. 022 366 27 22 Natel 079 308 69 25 [Pierre.miauton@bassins.ch](mailto:Pierre.miauton@bassins.ch)  
Remplaçant : Didier Lohri

Patrimoine sylvicole et alpestre  
Forêts – Alpages – Camping – chemins forestiers -  
Délégué PNRJV – délégué AGFORS – délégué SODEFOR – Délégué SVS – Délégué SVEA – Gest-Alpe -  
La Forestière – Certification du bois du Jura – CBOV – DFFN - AF

**Matthey François** Tél. 022 366 31 54 Natel 079 420 52 52 [Francois.matthey@bassins.ch](mailto:Francois.matthey@bassins.ch)  
Remplaçant : Laurent Vukasovic

Personnel communal – affaires sociales – déchetterie – relations avec paroisse - cimetière  
Délégué ARAS – délégué SADEC – suppléant ORPC

**Rastello Alexandre** Tél. 022 366 70 76 Natel 079 628 09 59 [Alexandre.rastello@bassins.ch](mailto:Alexandre.rastello@bassins.ch)  
Remplaçant : Pierre Miauton

Patrimoine urbain – Bâtiment – Routes -Sécurité routière  
délégué SDIS – Délégué APEC – délégué RAT-

**Vukasovic Laurent** Tél. 022 364 14 18 Natel 079 213 50 72 [Laurent.vukasovic@bassins.ch](mailto:Laurent.vukasovic@bassins.ch)  
Remplaçant : Alexandre Rastello

Services industriels et police  
Eputation – Distribution Energie – Police  
Délégué AISE – délégué APEC – Délégué RAT – Suppléant ARAS – Délégué ORPC

**Urbanisme** municipalité [commune@bassins.ch](mailto:commune@bassins.ch)



## Le coin des sociétés/entreprises

### PNR-JV

#### **A la découverte des Huiles essentielles**

Le Parc Jura vaudois s'associe à nouveau à la Distillerie de Bassins pour proposer deux journées participatives sur le thème de la récolte et de l'extraction des huiles essentielles d'épicéa ou de sapin. Gratuite, cette proposition vous permettra de découvrir une activité s'inscrivant dans le développement durable du périmètre du Parc, issue de plantes locales. Les journées commenceront par un café-croissant offert, et une introduction sur la gestion forestière par Amaury Annen, garde-forestier de l'AGFORS.



CANDIDAT  
PARC NATUREL  
REGIONAL



<b>Repas :</b>	prendre un pique-nique
<b>Lieu de départ :</b>	Distillerie de Bassins
<b>Quand :</b>	mercredi 28 septembre et jeudi 29 septembre 2011 - 9.00 à 16.30
<b>Equipement :</b>	habits de travail (selon la météo : imperméables en cas de pluie et prévoir pull/veste/lunettes/casquette), grosses chaussures, gants de travail
<b>Public :</b>	adultes en bonne condition physique ; groupe de 10 à 15 personnes maximum
<b>Accompagnateurs :</b>	Jean-Marc Genevay, Distillerie de Bassins Amaury Annen, AGFORS
<b>Inscriptions :</b>	jusqu'au 23 septembre 2011 par tél. au 022 366 15 46 / par fax au 022 366 15 43 ou par mail <a href="mailto:distillerie_de_bassins@bluewin.ch">distillerie_de_bassins@bluewin.ch</a>
<b>Météo :</b>	la sortie aura lieu par tous les temps. Confirmation 24h00 à l'avance en cas de météo trop difficile sur répondeur au no. 022 366 15 46
<b>Assurance :</b>	le Parc Jura vaudois et la Distillerie de Bassins déclinent toute responsabilité en cas d'accident. Des instructions de sécurité seront données par les responsables de la distillerie et le personnel du service forestier.

## Clin d'œil : promotions scolaires à Bassins

